

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2<sup>ème</sup>/III-11

*L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

*M. Patrick Marty, Président de l'ADDA, a quitté la salle des délibérations et n'a pas participé au vote pour la subvention de soutien aux missions de l'ADDA*

### POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à **la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.**

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

**une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;

**une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2012 démontre la constance de l'effort de notre collectivité bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2012  
DE LA POLITIQUE CULTURELLE  
DEPARTEMENTALE**

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

## **I. EN INVESTISSEMENT**

---

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

### **1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2012 à **79 175 €**.

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel a pu être sauvegardé qu'il s'agisse de la restauration d'objets mobiliers ou de bâtiments.

### **2. Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes**

Depuis 1982, cette politique permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire. Elle aura généré, au titre de 2012, pour **17 693 €** de subventions aux particuliers et **22 241 €** aux communes.

### **3. Inventaire du Pays Midi-Quercy**

Pour la période 2012-2014, le Conseil Général a renouvelé sa participation, aux côtés de la Région et du Pays Midi-Quercy, et attribue une aide de **60 000 €** annuels à cette opération d'inventaire du patrimoine bâti des 49 communes du territoire réalisée par le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy.

## II. EN FONCTIONNEMENT

---

### 1. A.D.D.A. 82

En 2012, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **226 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations qui ont été fréquentées par près de **7 800 personnes** :

650 personnes ont suivi la 23ème édition du tremplin **Tarn-et-Garock** qui s'est déroulée à Grisolles, Saint-Antonin Noble Val et Saint-Nicolas de la Grave ;

915 spectateurs ont assisté du 14 au 16 septembre 2012, aux 8 concerts « **Châteaux Chantants** » organisés en partenariat avec 7 communes du département dans des sites patrimoniaux majoritairement publics. Cette opération a bénéficié d'une aide départementale de 17 000 euros dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

**Action culturelle en milieu rural** : musiques et danses occitanes le 26 juillet 2012 à Labarthe avec 250 personnes ;

mise en oeuvre du **schéma départemental des enseignements artistiques** : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour les enseignants, ateliers danse et parcours en danse, mise en place du brevet musical départemental ( 958 participants) ;

sensibilisation du jeune public au **spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » organisée du 6 mars au 7 avril 2012 a été suivie par 2 218 personnes ; les spectacles jeune public et expositions organisés à l'espace des Augustins ont accueilli 850 spectateurs ;

des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** ont été organisées de février à décembre en amont de ces spectacles (1 440 élèves). Cette opération a bénéficié d'une aide départementale de 5 000 euros dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire.

### 2. Musique

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et publiques, **71 652 €** y ont été consacrés en 2012.

l'aide à la diffusion musicale : en 2012, **71 800 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » Orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

### **3. Théâtre**

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2012, une enveloppe globale de **138 005 €** a été répartie entre différentes compagnies et associations théâtrales telles que le Local, Quercy Productions, l'Embellie, Symphorèse, Festivalence, le Théâtrophone, et Arène Théâtre.

### **4. Occitan**

L'Etat et la Région ont signé, le 1er décembre 2009, une convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan sur la période 2009-2015. En déclinaison de cette convention cadre, une convention particulière pour notre département scellant notre engagement en faveur de la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes a été signée en juillet 2012 avec la Direction académique des services départementaux de l'Education Nationale. L'objectif de cette convention est de développer de manière cohérente et concertée les actions menées par l'Etat qui intervient sur l'enseignement de la langue régionale et celles menées par notre collectivité locale, axées principalement sur les actions de sensibilisation et de valorisation de la langue et cultures occitanes.

Une dotation globale de **86 500 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2012 dans **83 écoles (56 communes)** Notre département est le premier de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (20 % des effectifs totaux) et 6 sites bilingues sont ouverts.

S'agissant des opérations Al Canton, la subvention de 30 000 € attribuée à l'IEO (Institut d'Etudes Occitanes) n'a pu être versée, le travail sur les deux derniers DVD n'étant pas terminé.

### **5. Lecture Publique**

Une aide de **50 000 €** a été consacrée à la 22<sup>ème</sup> édition de Lettres d'automne, à l'organisation du salon jeunesse et les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de **2 400 €** était attribuée pour l'organisation du 17ème festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque.

### **6. Manifestations culturelles et festivals**

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2012, les associations culturelles

et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **825 209 €**, dont **136 717 €** dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

## POLITIQUE CULTURELLE EN 2013

### PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations », pour le **fonctionnement ou l'organisation de manifestations** ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des **manifestations à vocation d'animation locale** ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des **partenariats pérennes** dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources, dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

## I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

---

### 1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **75 527 €** sur les articles 204141-204142 sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

### 2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. En 27 ans d'interventions sur ce patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer, l'Assemblée Départementale a contribué à en **réhabiliter près de 40 %**.

Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €** au titre des aides aux communes et de **11 124 €** pour les particuliers.

### 3. Inventaire

Le Pays Midi-Quercy poursuit sa démarche d'inventaire de son patrimoine bâti en ayant renouvelé, pour la dernière fois, une convention d'objectifs avec la Région et le Département. Sur un budget global estimé à 450 000 €, la Région et le Département participent chacun à hauteur de 180 000 € sur la période 2012-2014.

Je vous propose de ratifier un crédit de **60 000 €** pour l'année 2013, à l'article 6573474 sous fonction 311, au profit du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Afin de valoriser la politique départementale patrimoniale qui se traduit notamment à travers l'accompagnement de l'inventaire sur le Pays Midi Quercy et la mission de conservation des objets d'art et antiquités qui recense les objets mobiliers, des fiches par monument et dépliants thématiques à la découverte de circuits vont être publiées à l'été 2013. Ces documents constitueraient le début d'une collection appelée « en quête de patrimoine » à destination de tous les publics : touristes, scolaires, communes et population locale.

## **II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique**

---

Pour la période de septembre 2012 à juin 2013, je vous propose d'adopter une enveloppe de **73 000 €**, pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques, ainsi qu'une autorisation de programme de **26 800 €** au titre des aides aux communautés de communes pour les travaux d'adaptation phonique des locaux d'enseignement musical.

## **III. SPECTACLE VIVANT**

---

### **1. Création et diffusion musicales :**

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais, aussi, des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **95 828 €** ainsi répartie :

- « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban 21 000 €

De réputation internationale, cet ensemble à cordes est soutenu par la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées ( 35 000 €), la Ville de Montauban ( 35 000 € + 26 000 € de mise à disposition de personnel) et la Ville de Toulouse (5 000 €). L'orchestre maintient ainsi un équilibre de 40 % de subventions publiques pour 60 % de recettes propres. Les projets de créations ont pour but principal de poursuivre la mise en valeur du patrimoine musical ancien avec un accent particulier sur le répertoire du Grand Sud.

L'année 2012 a été marquée par la programmation de **30 concerts**, l'enregistrement d'un disque, un nouveau festival de musique baroque à Montauban. Des répétitions générales publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont

régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire et des actions pédagogiques sont menées en direction des scolaires.

Pour 2013, il prévoit des concerts (créations et reprises et un cycle Bach) et la sortie d'un coffret des œuvres de Jean Gilles. Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'orchestre « Les Passions ».

● Ensemble Organum 21 000 €

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale dirigé par Marcel Pérès, est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (43 200 €) et la ville de Moissac (20 000 € + 16 000 € de valorisation).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le conservatoire de musique de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

L'ensemble a fêté ses trente ans d'existence en 2012 : **35 concerts** ont été diffusés dans le cadre des « Diagonales », rendez-vous annuels à Moissac, Lauzerte, Auvillar et Montpezat-de-Quercy, accompagnés de tables rondes et de sessions de chant. En 2013, des rencontres, conférences et concerts seront programmés pour faire connaître le rituel de la consécration, dans le cadre de la célébration des 950 ans de la consécration de l'église abbatiale de Moissac. L'ensemble prévoit de maintenir ses trois rendez-vous annuels des Diagonales avec près de 30 concerts, des conférences et 15 sessions de chant et de débiter une collaboration avec le festival de St Bertrand des Comminges.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'Ensemble Organum.

● Le Rio 10 400 €

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », bénéficie du soutien de l'Etat (55 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €) et de la Ville de Montauban (100 000 €). L'avenir du Rio reste incertain ( pas de renouvellement par la Ville du bail de location des locaux de répétition, non-conformité de la salle aux normes d'accessibilité aux handicapés en 2015, maintien du label Smac en jeu).

Je vous propose de **reconduire** une aide de **10 400 €** à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2013, sur 4 centres d'activités :

**-la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs** : production de 3 à 5 manifestations par mois et accueil d'une dizaine de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations ou structures en voie de

professionnalisation pour l'organisation d'évènements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.

**-le développement et l'accompagnement des pratiques** : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique (20 jours); le Rio Grande prévoit 10 résidences par an pour des groupes issus de la région.

**-l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques** connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées (moyenne de 120 rendez vous).

**-la ressource** : l'association participe au développement des musiques amplifiées sur le territoire par l'aide au montage de projets musicaux associatifs, accueil de formations professionnelles.

● Orchestre de la cité d'Ingres 3 000 €

Cet ensemble, constitué de professeurs et grands élèves du conservatoire à rayonnement départemental, propose des concerts en formation réduite de 4 à 7 musiciens aux communes rurales du département.

Je vous propose d'attribuer une aide de 3 000 € à l'orchestre de la cité d'Ingres pour la diffusion de ces concerts classiques en milieu rural.

● Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac 6 500 €

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au coeur de l'Abbaye. **6 spectacles fréquentés par plus de 700 spectateurs ont été proposés en 2012** et ont bénéficié de notre soutien, de celui de la région (4 750 € ) et de la ville (7 000 €).

Je vous propose de **reconduire** en 2013 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de **6 500 €**.

● Commune de Moissac 12 900 €

La Ville de Moissac organisera, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, **la dix septième édition du festival de la Voix** qui se déroulera du 27 au 30 juin 2013 sur le cœur historique de Moissac (cloître et chapelles).

En 2012, **31 représentations (dont 18 gratuites) ont accueilli près de 5 332 spectateurs**. La manifestation a été soutenue par notre collectivité à hauteur de 12 900 €, la Région (8 640 €), la communauté de communes (7 477 €).

La 17ème édition, dont le budget prévisionnel est estimé à 249 875 €, mettra en valeur le spectacle de voix dans la rue et la majorité des spectacles continueront à être proposés à des tarifs bas ou gratuits afin de permettre une large accessibilité au public.

C'est dans ce cadre que je vous invite à **reconduire** une aide de **12 900 €** à la commune de Moissac.

●Commune de Moissac :

21 028 €

La Ville de Moissac a élaboré un projet culturel à partir du dispositif régional de pôle patrimonial de rayonnement culturel, et du label Pays-Ville d'Art et d'Histoire.

Ce projet s'appuie sur deux piliers : **le patrimoine moissagais et les musiques anciennes**. Les objectifs sont de conforter et développer la vocation culturelle et artistique de Moissac et de faire connaître le site comme lieu de réflexion, d'échange et de diffusion sur les arts médiévaux.

Au titre de 2013, dans l'attente du plan de financement et de la position de la Région, je vous propose de **reconduire** à la commune de Moissac, la subvention de **21 028 €** pour les activités de son pôle patrimonial de rayonnement culturel, à l'article 6573475 sous fonction 311 du budget départemental.

## **2. Création et diffusion théâtrales :**

Je vous propose de voter une enveloppe globale de **132 500 €** répartie entre les associations suivantes :

●Le Local – Espace Jean Durozier

40 200 €

Après la fermeture de sa salle en juin 2011, cette structure professionnelle continue ses activités de création artistique et diffusion à partir de Montricoux après avoir conclu un accord avec Mme Namy, propriétaire du château de Montricoux. Elle a employé 5 salariés et une trentaine d'intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de **création artistique**, diffuse ses spectacles **sur le département et en région**, et programme des actions **en direction des jeunes** avec, notamment, un temps fort au mois de mars en cohérence avec le Big Bang des Arts. Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de **11 812 spectateurs sur 124 séances**.

Pour 2013, la compagnie prévoit deux créations, la diffusion de son répertoire en région et dans le département, dont le festival de théâtre estival à Montricoux. Je vous propose d'attribuer une aide départementale de 40 200 € ainsi répartie :

- 12 200 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 8 000 € d'aide à la création ;
- 20 000 € d'aide à la diffusion.

●Le Théâtrophone

5 000 €

Cette structure a été créée en 2009 par François-Henri Soulié, auteur, comédien et metteur en scène bien connu du secteur culturel, autour de son œuvre dramaturgique.

Sa vocation est la création ( en moyenne trois par an) d'œuvres théâtrales entièrement originales fondées sur des textes nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région. En 2012, **2 300 spectateurs** ont suivi les 19 représentations sur le territoire départemental. En 2013, je vous propose de reconduire à cette structure une aide à la diffusion de 5 000 € .

● Compagnie de l'Embellie 7 050 €

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle route de Bordeaux à Montauban. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département. Près de **1 012 personnes** ont fréquenté les spectacles de la compagnie et **5 287** ont fréquenté la salle sur la dernière saison. Je vous propose, pour 2013, de reconduire une aide de **7 050 €** ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création ;
- 1 050 € d'aide à la diffusion

● Quercy Productions 12 750 €

La dernière saison théâtrale de cette compagnie basée à Cayriech comprenait 27 représentations dans le département et en région. Pour 2013, je vous propose de reconduire une aide de **12 750 €** pour sa création, « Le médecin malgré lui » de Molière, et pour la diffusion de son répertoire (20 représentations prévues) ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion

● Association Symphorèse 2 000 €

Cette association, basée à Cazes-Mondenard, souhaite faire de l'église de Mazères, un lieu occasionnel de créations et de manifestations artistiques dans lequel elle a donné 5 représentations théâtrales en 2012.

Elle souhaite développer son action en reprenant et remaniant sa création « Roman du Petit Prince » et a le projet d'ouvrir une école de théâtre dans l'ancienne école désaffectée de Saint Avit.

Dans l'attente de la finalisation de ce projet et en tenant compte du bilan 2012, je vous propose de réduire en 2013, l'aide départementale à 2 000 €.

● Association Festivalence

42 500 €

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2013, la 20<sup>ème</sup> édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».

La structure emploie 2 permanents et 15 saisonniers. Plus de 450 bénévoles œuvrent à cette grande fresque historique dont sept représentations sont prévues.

Près de **190 000 spectateurs, issus du Grand Sud** ont vu ce spectacle depuis sa création. Je vous propose de lui reconduire une aide à l'organisation de l'édition 2013 d'un montant de **42 500 €**.

● Arène Théâtre

20 000 €

Cette compagnie professionnelle (3 permanents) mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival «Les Décousues» à Coutures et la Nuit des musées à Belleperche pour laquelle notre collectivité lui commande la création d'un spectacle spécifique. En 2012, elle a donné **51 représentations** et employé une vingtaine d'artistes et techniciens du spectacle.

Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, et par la Ville de Moissac où elle s'est installée en résidence, elle souhaite diffuser son répertoire, renouveler sur l'été 2013 la huitième édition des Décousues et proposer une nouvelle création jeune public pour la fin de l'année 2013.

Je vous propose de reconduire l'aide de **20 000 €** à cette compagnie pour l'année 2013, ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

● Association Être

3 000 €

Cette association, créée en 2008, a présenté plusieurs de ses créations dans le département et en région. Je vous propose de lui reconduire une aide de 3 000 € pour la diffusion de son répertoire.

**IV- OCCITAN**

---

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : **les opérations « al canton »** et **l'enseignement de la langue** à l'école.

Je vous propose de reconduire cette politique spécifique, mise en oeuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan Etat-Région et en partenariat avec les communes.

## **1. Les opérations « Al Canton » : 45 000 €**

Lancées en 1990 et destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton afin de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels, ces opérations s'achèvent désormais avec les deux derniers ouvrages édités sur les **cantons de Molières** et de **Lafrançaise** en 2012.

En 2004, une opération de sauvegarde sur support audiovisuel a été lancée sur les communes non encore couvertes par l'opération et ces documents vidéo ont permis, à partir de 2005, de réaliser des DVD intercantonaux sur les cantons d'Auvillar/Valence d'Agen ; de Castelsarrasin/Moissac ; de Lauzerte/Bourg de Visa/Montaigu. Cinq autres DVD intercantonaux sont en cours de préparation et seront présentés en 2013 et 2014 : Saint Nicolas/Montech; Beaumont/Lavit ; Grisolles/Villebrumier/ Montauban Est ; Verdun ; Lafrançaise/Molières/Montauban ouest.

Cette démarche s'achève elle aussi : en 2013 seront finalisés les DVD sur l'ensemble des cantons étudiés et je vous propose de ratifier un crédit de **30 000 €** à cet effet (subvention à l'Institut d'études occitanes) .

Afin de parachever cet immense travail et lui donner une visibilité d'ensemble, il est proposé, dès cette année, de préparer un ouvrage de synthèse sur la mémoire occitane des cantons qui serait réalisé en 2 ans. Il s'agirait d'une nouvelle collection d'ouvrages, rédigée en français, compilant les meilleurs documents de l'ensemble des ouvrages, avec un **coffret prestige**. Elle serait éditée fin 2014 et son coût prévisionnel est estimé globalement à 40 000 euros (15 000 € de préparation et 25 000 de coût de fabrication selon la maquette choisie). Cette collection serait entièrement éditée et vendue par notre collectivité et la vente des ouvrages pourrait couvrir une partie du coût de fabrication. La conception et rédaction de cet ouvrage de synthèse et son suivi de fabrication seraient assurés par l'Institut Occitan Aveyronnais, prestataire du Conseil Général en raison de son expérience sur ce type d'opérations.

Dans l'hypothèse de votre accord sur ce projet, je vous propose d'inscrire un crédit de **15 000 €** à cet effet, à l'article 611 sous fonction 311 du budget.

## **2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €**

**Les actions scolaires** en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région.

C'est ainsi que notre département affiche le **meilleur taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 20 % des effectifs du primaire sensibilisés** (5 085 élèves). 527 élèves suivent un enseignement dans les 6 sites bilingues ouverts dans le département et 12 collèges et 4 lycées proposent une section langue régionale (1 176 élèves concernés).

Pour l'année scolaire 2012/2013, je vous propose de reconduire une subvention de **56 500 €** à l'ALCOC ainsi répartie :

**52 000 €** pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,

**3 100 €** pour l'achat de documentation et matériel pédagogique

**1 400 €** pour la formation continue des intervenants extérieurs.

## **V -ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE**

---

Avec un budget global de **50 000 €**, elles s'articuleront autour de :

● l'association Confluences 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans les collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ». En 2013, les collèges Jean de Prades à Castelsarrasin, A. Perbosc à Lafrançaise, Azaña et Olympe de Gouges à Montauban bénéficieront d'animations autour d'une œuvre de Daniel Pennac « L'œil du loup ».

La 23<sup>ème</sup> édition du festival «Lettres d'automne » aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour d'un écrivain de langue francophone.

Je vous propose de reconduire une aide de **30 000 €** pour le **festival littéraire Lettres d'Automne**, et **10 000 €** pour l'opération **Plaisir de Lire en collèges**.

● l'association REEL 10 000 €

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

l'organisation d'un salon du livre jeunesse du 21 au 26 mai 2013 à Eurythmie ;

les venues d'auteurs et d'illustrateurs invités dans les écoles et collèges (31 auteurs ont été reçus pour 61 rencontres dans 81 établissements soit 7117 élèves en 2012) ;

- des actions d'animations et de formation menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les

communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose d'accorder à l'association REEL, une aide de **4 000 €** pour l'organisation du **salon du livre jeunesse** et de **6 000 €** pour les **venues d'auteurs / illustrateurs** en mai 2013.

## **VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC**

### **1. Action culturelle en milieu scolaire**

Je vous propose de voter un budget de **6 000 €** pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire.

Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera principalement:

- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves.
- l'édition de la brochure trimestrielle « poètes à l'école » diffusée aux établissements scolaires.

### **2. Transports d'élèves**

Une enveloppe de **30 000 €** est consacrée à la prise en charge des transports des élèves (écoles et collèges) pour leur acheminement vers les manifestations culturelles départementales dont :

les actions des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac, du musée Calbet à Grisolles et de l'Association Fermat Lomagne à Beaumont, du Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Midi-Quercy) à Caylus ;

- les animations programmées à l'Espace des Augustins ;
- les actions en temps scolaire du festival Lettres d'automne (pour les collèges uniquement) ;

les spectacles jeune public du Local à Montricoux (pour les collèges uniquement) ;

les manifestations, animations, événements culturels locaux jeune public ponctuels, organisés à l'attention des collégiens (rencontres chorales, trinome académique, actions d'information sur l'orientation etc...)

A ce titre, le Conseil Général accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

Prise en charge d'un forfait de **180 €** (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou **230 €**, dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation.

Pour les cas suivants, le mode de prise en charge est différent :

« Science en fête » à Novalia et les actions d'information-orientation organisées par la Direction académique des services départementaux de l'Education Nationale, les rencontres emploi-formation-insertion : 75 % des transports dans la limite des forfaits susvisés par bus ;

le festival « Big Bang des arts » : 50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant.

Lors de sa réunion consacrée au vote de la décision modificative n°2 de 2011, notre Assemblée a décidé de **prendre en charge ces dépenses par le biais d'une participation aux établissements scolaires.**

Notre participation est payée au vu des factures acquittées par les établissements scolaires.

### **3. Prix divers et récompenses :**

attribués lors de différents concours

**5 800 €**

## **VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES**

### **1. Fonds d'Intervention Culturel**

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **120 000 €** pour satisfaire en 2013 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

### **2. Schémas de développement culturel des Pays**

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des **projets culturels de territoire** et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy, cette convention a été renouvelée en 2011 pour trois nouvelles années (2011-2013) avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **70 000 euros** ainsi répartie : 30 000 euros en 2011 ; 20 000 euros en 2012 ; 20 000 euros en 2013.

Pour le Pays Montalbanais, cette convention a été renouvelée en 2012 pour trois nouvelles années avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **70 000 euros** ainsi répartie : 30 000 € la première année de

conventionnement et 20 000 € sur les deux suivantes. Le Pays présentera la première année de programmation en 2013.

La Commission Permanente approuve par délégation, les programmes opérationnels annuels respectifs et la répartition des subventions aux porteurs de projet.

Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

d'allouer pour la programmation 2013 du Pays Midi-Quercy, une enveloppe d'intervention de **20 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 10 000 € en 2013 et en 2014 ;

d'allouer pour la première année du renouvellement de la convention du Pays Montalbanais, une enveloppe d'intervention de **30 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 20 000 € en 2013 et 10 000 € en 2014 ;

de ratifier un crédit global de paiement de 56 151 € à l'article 674562 sous fonction 311 dont 26 151 € au titre des actions 2012 restant à réaliser pour ces deux pays ainsi répartis : 15 281€ au titre de 2012 pour le Pays Montalbanais et 10 870 € pour le Pays Midi-Quercy.

### **3. Commune de Nègrepelisse : Centre d'art et de design « la Cuisine »**

Depuis 2006, dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, La cuisine, centre d'art et de design appliqué à l'alimentation, développe son projet artistique et culturel avec l'aide de ses partenaires institutionnels : Ministère de la Culture, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général. **Son installation dans ses futurs locaux est prévu début 2014.** Il est prévu pour 2013, deux expositions de production originale, un concours de cuisine et deux expositions itinérantes.

Dans l'attente des décisions des autres partenaires et du plan de financement définitif, je vous propose de reconduire une aide de **37 000 €** pour la commune de Nègrepelisse pour le fonctionnement et les activités de son centre d'art La Cuisine à l'article 6573473 sous fonction 311 du budget départemental.

### **4. Service départemental de matériel scénique**

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations socioculturelles et qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité avec des tarifs préférentiels.

Pour poursuivre le renouvellement du parc son , je vous propose de ratifier un crédit de **28 000 €** en investissement et de reconduire les tarifs en vigueur (joints en annexe) pour un montant de recettes estimé à **27 000 €**.

### **5. Équipement numérique des salles de cinéma**

Lors du vote de la DM1 2011, notre collectivité a mis en place un dispositif d'aide à l'équipement numérique des salles **publiques** de petite exploitation **en complément** des aides du CNC et de la Région, **avec un taux de 10%** du coût hors taxe des travaux. La salle Apollo à Valence d'Agen a bénéficié en 2012 de ce dispositif. Le cinéma Vox de Castelsarrasin sollicite une aide à sa numérisation et je vous propose de voter une autorisation de programme de **10 000 €** pour 2013.

## **VIII – ADDA 82**

---

Créée en 1974, cette association départementale est un **partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne**. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2013, l'ADDA poursuivra la mise en œuvre des missions suivantes :

**développement des pratiques musicales actuelles des amateurs :**  
23ème édition du Tarn & Garock (les concerts de ce tremplin ont lieu en janvier, février et avril à Grisolles, Saint Antonin Noble Val et Saint Nicolas de la Grave).

**actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant :** la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse Le Big Bang des arts aura lieu du 11 mars au 19 avril 2013 ; l'ADDA développe une **programmation jeune public et résidences d'artistes à l'espace des Augustins** avec un budget de 30 000 euros affecté à cette mission.

**diffusion départementale et patrimoine :**  
action culturelle en milieu rural de février à juillet à Beaumont avec la compagnie de danse La Lloba et à Labarthe et Molières pour la culture occitane ; l'opération des châteaux chantants a été revue dans sa mise en œuvre avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires de ses interventions. La participation de notre collectivité à cette opération sera examinée dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

**centre de ressources départemental :** aides aux projets, conseil, expertise, développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Edition du guide de l'été culturel publié à 22 000 exemplaires, et du mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne ».

**mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :**

structuration des écoles de musique, volet formation avec l'opération danse à l'école et en musique (ateliers), mise en place du brevet musical départemental, stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **235 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

## **IX – ESPACE DES AUGUSTINS**

---

**Près de 7 500 personnes** ont fréquenté l'Espace des Augustins en 2012 (soit 12% de moins qu'en 2011), pour une soixantaine d'évènements organisés (7 expositions, 6 concerts, 23 spectacles et animations jeune public, 4 spectacles de théâtre, conférences, 9 projections, les journées Manuel Azaña, les rencontres d'auteurs avec les scolaires du festival Lettres d'automne...).

Je vous propose de ratifier un crédit global de fonctionnement de **47 850 €** composé essentiellement du budget artistique (cachets artistes, catering, hébergements artistes, redevances, billetterie) et de ratifier un crédit de **6 800 €** en investissement pour l'achat d'équipements techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2012 ;
- Approuve les actions proposées pour 2013 :

#### ***Conservation du patrimoine***

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation État sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;

- Adopte pour les projets de restauration du patrimoine rural traditionnel (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent) une autorisation de programme de 20 000 € au titre de l'aide aux communes et 11 124 € pour les particuliers ;
- Décide le renouvellement du partenariat avec le Pays Midi-Quercy et la Région, pour trois années (2012-2014) concernant la démarche d'inventaire engagée par le Pays Midi-Quercy sur son patrimoine bâti ;
- Confirme la participation du département pour 2013 sur des bases identiques à savoir 180 000 € sur la période 2012-2014 ;
- Approuve à cet effet la convention cadre pluriannuelle et autorise Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et de moyens ;
- Précise que des fiches par monument et dépliants thématiques à la découverte des circuits seront publiées à l'été 2013 ;

### ***Enseignement musical***

- Aides aux écoles de musiques ..... 73 000 €  
selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques
- Aides aux communautés de communes pour les travaux d'adaptation phonique des locaux d'enseignement musical..... 26 800 €

### ***Spectacle vivant***

- Aide à la création et diffusion musicales ..... 95 828 €

dont :

. *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* ..... 21 000 €  
avec le soutien de la DRAC (58 000 €),  
la Région Midi-Pyrénées (35 000 €) et les villes de Montauban  
(35 000 € + 26 000 € de mise à disposition du personnel)  
et Toulouse (5 000 €)  
En 2013 : concerts et création d'un coffret des œuvres de Jean Gilles

. *Ensemble Organum de Moissac* ..... 21 000 €  
avec le soutien de la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées  
(43 200 €) et la Ville de Moissac (20 000 € + 16 000 € de valorisation)  
En 2013 : - rencontres conférences et concerts dans le cadre de la  
célébration des 950 ans de la consécration de l'abbatiale de Moissac  
Maintien des 3 rendez-vous annuels des Dragonales et début de collaboration  
avec le festival de Saint-Bertrand-de-Comminges

. *Association de Rio Grande à Montauban* ..... 10 400 €  
avec le soutien de l'Etat (55 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €)  
et de la Ville de Montauban (100 000 €) :

maintien de l'action sur 4 centres d'activités :  
aide à la diffusion au sein du Rio ou hors les murs  
développement et accompagnement des pratiques,  
action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes  
à la pratique ou l'écoute des musiques amplifiées  
la ressource par la participation au développement des musiques  
amplifiées sur le territoire

. *Orchestre de la cité d'Ingres* ..... 3 000 €  
Diffusion de concerts classiques en milieu rural

. *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale  
de Moissac (A.D.I.A.M.)* ..... 6 500 €  
avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées (4 750 €) et de  
la ville (7 000 €)  
Organisation traditionnelle du festival « Les soirs de Moissac »  
concerts de musique classique et musiques du monde donnés  
au cloître et au cœur de l'abbaye

. *Commune de Moissac* ..... 12 900 €  
Organisation en collaboration avec l'association Moissac Culture  
Vibrations de la 17ème édition du Festival de la voix du 27 juin  
au 30 juin 2013 sur le cœur historique de Moissac

. *Activités du pôle patrimonial de rayonnement  
culturel de Moissac* ..... 21 028 €

***Aide à la création et diffusion théâtrales***.....132 500 €

dont :

. *Le Local – Espace Jean Durozier (Montauban)* ..... 40 200 €

dont :

12 200 € pour le fonctionnement de la structure

8 000 € d'aide à la création

20 000 € d'aide à la diffusion

pour 2013 : deux créations et diffusion en région et dans le  
département dont le festival de théâtre estival à Montricoux

. *Le Théâtrophone* ..... 5 000 €  
Création d'œuvres théâtrales originales fondées

sur des textes nouveaux et faisant appel à  
des créateurs vivant en région

- . *Compagnie de l'Embellie (Montauban)* ..... 7 050 €  
compagnie de théâtre amateur, formation au travers  
d'ateliers pour adolescents et adultes, création  
et diffusion de pièces sur le département dont :
  - 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
  - 1 000 € d'aide à la création
  - 1 050 € d'aide à la diffusion
  
- . *Quercy Production (Cayriech)* ..... 12 750 €  
nouvelle création « Le médecin malgré lui »  
(20 représentations prévues)  
dont :
  - 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
  - 6 750 € d'aide à la création ;
  - 3 000 € d'aide à la diffusion
  
- . *Association Symphorèse (Cazes Mondenard)* ..... 2 000 €  
Pour 2013 remaniement de la création  
« Roman du petit Prince » et projet d'ouverture d'une  
école de théâtre dans l'ancienne école  
désaffectée de Saint-Avit
  
- . *Association Festivalence (Valence d'Agen)* ..... 42 500 €  
20<sup>ème</sup> édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire »
  
- . *Arène Théâtre (Coutures)* ..... 20 000 €  
8ème édition « Les Décousues » et nouvelle création  
jeune public prévu fin 2013  
dont :
  - 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
  - 11 000 € d'aide à la création ;
  - 4 000 € d'aide à la diffusion
  
- . *Association Etre (Lafrançaise)* ..... 3 000 €

## **Occitan**

Adopte une dotation globale de 101 500 € ainsi répartie :

*Opération « al canton »*

Subvention de 30 000 € à l'institut d'Études Occitanes « association Antonin Perbosc » au titre des actions à engager en 2013 étant précisé que les DVD, sur l'ensemble des cantons étudiés, seront cette année finalisés ;

Décide, pour parachever ces opérations « al canton » de réaliser un ouvrage de synthèse sur la mémoire occitane des cantons dont la conception, la rédaction et le suivi de fabrication seront assurés par l'Institut Occitan Aveyronnais prestataire du Conseil Général pour son expérience ;

Inscrit à cet effet, un crédit de 15 000 € à l'article 611, sous-fonction 311 du budget ;

- . *Sensibilisation à la langue occitane* ..... 56 500 €  
subvention à l'ALCOC (Association pour la langue et la culture occitanes) concrétisée par une convention cadre dont :
  - . 52 000 € pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane
  - . 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
  - . 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs

### ***Actions en faveur de la lecture***

Adopte une dotation globale de 50 000 € ainsi répartie :

- . *Association Confluences* ..... 40 000 €  
dont :
  - Festival « Lettres d'Automne » (30 000 €)
  - Plaisir de Lire en collèges (10 000 €)
- . *Association REEL* ..... 10 000 €  
dont :
  - Organisation du salon du livre jeunesse (4 000 €)
  - Venues d'auteurs /illustrateurs en mai 2013 (6 000 €)

### ***Actions jeune public***

Adopte une dotation globale de 41 800 € ainsi répartie :

- . Action culturelle en milieu scolaire ..... 6 000 €  
actions d'éducation artistique en milieu scolaire

Précise que la 3ème commission sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique concernant principalement :

la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;

les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves ;  
l'édition de la brochure trimestrielle « poètes à l'école » diffusée aux établissements scolaires.

. *Transports d'élèves* ..... 30 000 €

prise en charge des transports des élèves vers les manifestations culturelles départementales susvisées pour un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou 230 € dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation sauf pour « Science en fête » à Novalia et les rencontres emploi-formation-insertion (75% des transports dans la limite des forfaits susvisés ainsi que pour le festival « Big Bang des arts » (50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant)

- Décide, conformément à la délibération du 17 novembre 2011, la prise en charge des dépenses susvisées par le biais d'une participation aux établissements scolaires au vu des factures acquittées ;

. Prix divers et récompenses ..... 5 800 €  
prix attribués lors des différents concours

### ***Politiques territorialisées***

. *Fonds d'intervention culturel* ..... 120 000 €

. *Schémas de développement culturel des Pays* ..... 50 000 €

dont :

. programmation 2013 du Pays Midi-Quercy .....20 000 €

. première année de renouvellement de la convention du Pays montalbanais.....30 000 €

Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;

. Commune de Nègrepelisse : centre d'art et de design  
« la Cuisine » ..... 37 000 €  
aide accordée pour le fonctionnement  
et les activités du centre d'art, dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy

. *Service départemental de matériel scénique*  
Poursuite du renouvellement d'une partie du parc son :

. recettes .....	27 000 €
. dépenses.....	28 000 €

Reconduit les tarifs en vigueur tels que joints en annexe ;

*. Équipement numérique des salles de cinéma*

Adopte une autorisation de programme 2013 d'un montant de 10 000 € pour l'aide à la numérisation du cinéma Vox de Castelsarrasin ;

**ADDA 82**

Subvention de 235 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes telles que détaillées dans le rapport susvisé :

développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,  
actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,  
diffusion départementale et patrimoine,  
centre de ressources départemental,  
mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;

***Espace des Augustins***

Fréquentation de 7 500 personnes en 2012

- Ratifie un crédit de fonctionnement de 47 850 € essentiellement pour le budget artistique et un crédit de 6 800 € en investissement pour l'achat d'équipements techniques ;
- Ratifie les crédits suivants :

**Investissement**

Restauration et entretien des monuments historiques

*articles 204 141 et 204142– sous fonction 312* :.....75 527 €  
crédits au titre des A.P. Antérieures

- Patrimoine architectural et culturel :

Subventions aux particuliers :..... 6 124 €  
*article 20422 – sous fonction 312,*  
6 124 € au titre de l'autorisation de programme de 2013  
d'un montant de 11 124 €

Subventions aux communes :..... 12 241 €  
*article 204142 – sous fonction 312*

5 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2013  
d'un montant de 20 000 €

7 241 € au titre des autorisations de programme antérieures

- Équipement numérique des salles de cinéma  
*article 204142 – sous fonction 311* : .....10 000 €  
au titre de l'autorisation de programme 2013
- Écoles de musique intercommunales (travaux d'adaptation phonique)  
*article 204142 – sous fonction 311* .....26 800 €  
au titre de l'autorisation de programme 2013

## **Fonctionnement :**

Écoles de musique :

*article 657342 – sous fonction 311* : .....53 000 €  
*article 65743 – sous fonction 311* : .....20 000 €

Animations à caractère départemental :

*article 65744 – sous fonction 311* : .....349 800 €  
théâtre : .....132 500 €  
Musique : ..... 74 800 €  
Occitan : .....86 500 €  
Lecture : .....50 000 €  
Action culturelle en milieu scolaire : .....6 000 €

Prix divers :

*article 6713 – sous fonction 311* .....5 800 €

Participation aux frais de transport :

*articles 656813 – sous fonction 21 et 221* .....30 000 €

ADDA 82 :

Missions (*article 67456 – sous fonction 311*) .....235 500 €

Fonds d'Intervention Culturel : .....123 900 €

*article 67451 – sous fonction 311*

dont 120 000 euros au titre de 2012 et 3 900 €  
au titre des enveloppes antérieures

- Schémas de développement culturel des Pays : .....56 151 €  
*article 674562 sous fonction 311*  
Pays Montalbanais :  
15 281 € au titre des enveloppes antérieures  
20 000 € au titre de 2013  
Pays Midi-Quercy :

10 870 € au titre des enveloppes antérieures  
10 000 € au titre de 2013

- Commune de Nègrepelisse (centre d'art La Cuisine) :.....37 000 €  
*article 6573473 - sous fonction 311*
  
- Commune de Moissac :.....21 028 €  
(pôle patrimonial de rayonnement culturel)  
*article 6573475 - sous fonction 311*
  
- Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy (Inventaire) :.....60 000 €  
*article 6573474 - sous fonction 311*

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ANNEXE**

---

**PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE**

---

**TARIFS JOURNALIERS**

**ANNÉE 2013**

---

**I - Location de matériel sono - Tarifs 2013**

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	102,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	141,00 €
C. Egaliseurs 17,00 €.....	
D. Effets et traitements.....	35,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	175,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	216,00 €
G. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	70,00 €
H. Régie façade Midas 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	88,00 €
I. Kit micros 17,00 €	
J. Kit câblages.....	11,00 €
K. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	47,00 €
L. Régie intercom 3 postes / son.....	52,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

## **II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2013**

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	88,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	105,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	129,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	141,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	158,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	175,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	199,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	211,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	235,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	246,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	269,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	287,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	305,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	322,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	340,00 €
P	Blinder, stroboscope, T9 BT.....	70,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	105,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	35,00 €

## **III - Prestation technicien seul**

Tarif 2013 : 92,00 € par jour

## **IV - Festival de conteurs « Alors raconte »**

Forfait éclairage ou sonorisation.....	70,00 €
Eclairage et sonorisation.....	105,00 €

## **V - GRATUITE :**

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon

Le Président,